

circulaire, une thématique dont l'importance se trouve ainsi bien mise en avant.

**2.7 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Actions de prévention, de sensibilisation et de contrôle en vue d'une consommation raisonnable d'alcool chez les étudiants»**

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Alors qu'un Belge sur deux boit plus de onze verres d'alcool par semaine, la campagne «*Tournée minérale*» a mis en exergue les risques liés à une consommation exagérée d'alcool qui est source de cancers, néfaste pour le sommeil, la mémoire et les relations sociales. Aussi, la consommation excessive d'alcool pèse lourd sur les finances publiques puisqu'elle coûterait de 4,2 à 6 milliards d'euros par an, soit trois à quatre fois plus que les bénéfices liés à la vente de telles boissons. Bien que la consommation des jeunes ait tendance, globalement, à se stabiliser, elle se concentre de plus en plus sur des épisodes de consommation massive et brutale. En outre, la part des filles dans ce phénomène augmenterait.

En 2013, l'Université catholique de Louvain et les Facultés universitaires Saint-Louis ont mis en œuvre une campagne intitulée «*Guindaille 2.0*» sur les sites de Louvain-la-Neuve et progressivement étendue aux campus de Woluwe-Saint-Lambert, de Mons et de Bruxelles pour Saint-Louis. L'objectif est que tous les bars et cercles disposent aujourd'hui de messages appelant à alterner alcool et eau/soft, à s'arrêter de boire à temps, à respecter les non-buveurs, etc. En outre, «*Guindaille 2.0*» va jusqu'à proposer une application permettant aux fêtards de se retrouver entre eux par géolocalisation pour éviter qu'ils retournent chez eux seuls après une soirée alcoolisée. Les premiers résultats sont positifs pour l'UCL qui remarque une augmentation de la consommation d'eau en soirée.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur les actions de prévention, de sensibilisation et de contrôle en vue d'une consommation raisonnable d'alcool chez les étudiants? Estimez-vous que les actions actuellement développées soient suffisantes? Les moyens actuellement dégagés par les universités et hautes écoles sont-ils suffisants pour organiser des actions les plus efficaces possible? Mises à part l'UCL et Saint Louis, avec leur campagne «*Guindaille 2.0*», comment les autres universités et hautes écoles ont-elles pris à bras le corps cette problématique? Celles-ci sont-elles tenues d'agir en la matière? L'application de géolocalisation est-elle utilisable par tous les étudiants en Fédération Wallonie-

Bruxelles? Si oui, ne serait-il pas pertinent que vos services ou l'ARES en fassent la promotion? Cette dernière a-t-elle déjà mené un travail de réflexion, voire de coordination sur ce sujet?

Les excès dénoncés à de nombreuses reprises lors des arrêts au Luxembourg lors de voyages de ski ou de consommation massive et brutale lors de baptêmes ou soirées étudiantes sont-ils en diminution ou en augmentation? Des chiffres existent-ils à ce propos? Quels systèmes de sanction sont aujourd'hui applicables dans les universités et hautes écoles au niveau des cercles, régionales et autres organisations étudiantes qui, dans leurs pratiques, contribuent à une consommation exagérée d'alcool auprès des étudiants? Estimez-vous que les institutions d'enseignement supérieur aient un rôle à jouer en matière de contrôle, voire de sanction? Si oui, des améliorations peuvent-elles être apportées? Lesquelles?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Madame, vous avez rappelé à juste titre les effets sur la santé que peut entraîner une consommation excessive d'alcool. Nous pourrions évoquer plus précisément son effet destructeur sur le cerveau d'un étudiant qui est physiologiquement toujours en formation. La thématique a déjà été abordée lors d'une réunion de cette commission et, à plusieurs reprises, nous avons évoqué les actions particulières et locales que peuvent mener les établissements, mais également les différentes associations. Les organisations de jeunesse, telles que «Latitude Jeunes» ou «Excepté Jeunes», sont actives dans les actions de sensibilisation par le biais de l'édition du «*Manuel de survie en kot*». «Latitude Jeunes» informe un public d'étudiants sur les dépendances, notamment à l'alcool, et sur la manière de contrôler sa consommation. D'autres missions d'information et de sensibilisation sont menées sur les campus ou par le biais des sites internet des associations. Des chartes estudiantines ont été éditées par les autorités des établissements, souvent en collaboration étroite avec les responsables d'activités folkloriques. Le développement d'autres actions, telles que celles développées par la plateforme «Jeunes, alcool et société», a également déjà été mentionné.

Dès lors, des établissements, mais également le secteur associatif se veulent attentifs à la question de la consommation d'alcool au sein de la communauté estudiantine. Récemment, le 5 mai 2017, la Commission «vie étudiante, démocratisation et affaires sociales» (CoVEDAS) de l'ARES a évoqué le sujet en recevant l'initiateur du plan «Alcool» de l'UCL. Cette réunion a amené des échanges entre les membres de la commission qui ont constaté que plusieurs établissements avaient pris des initiatives de sensibilisation. Une difficulté est inhérente à l'enseignement supérieur: ces actions nécessitent d'être renouvelées chaque année, en raison du roulement des étudiants.

Nous constatons un manque de maîtrise de la réglementation relative à la consommation d'alcool. Les étudiants ont une méconnaissance dans ce domaine. L'organisation de formations permet une réduction des risques et répond à une réelle demande. Les membres de la CoVEDAS ont constaté que les établissements de plus petite taille ne sont pas confrontés aux mêmes réalités, l'associatif étudiant y étant réduit. De plus, la consommation d'alcool se réalise en dehors du cadre institutionnel et limite les possibilités d'action. Les travaux de la commission se poursuivront à la rentrée. Je me réjouis de constater que l'initiative et les échanges entre les acteurs se multiplient. Par contre, il ne me semble pas opportun de donner un plus grand rôle répressif aux autorités académiques qui ne peuvent se substituer aux réglementations de police.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Monsieur le Ministre, comme vous l'avez bien souligné, la communication et la sensibilisation doivent être continues puisqu'il y a un roulement parmi les étudiants. Les universités et les hautes écoles ont un rôle à jouer, car si ces jeunes ont accès à une nouvelle vie estudiantine, ils sont aussi confrontés à des activités ludiques qui vont parfois de pair avec la consommation d'alcool. C'est pourquoi cette sensibilisation est essentielle.

**2.8 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Bourses d'études dans l'enseignement obligatoire»**

**2.9 Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Réforme du système des bourses d'études»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Mme Schyns m'a invitée à rediriger la présente question vers vous, Monsieur le Ministre, car vous êtes le seul compétent pour la matière des bourses d'études. «*La Libre*» du 18 août 2016 se faisait l'écho du constat tiré par la Ligue des familles que l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles génère des coûts importants à charge des parents d'élèves. Ainsi, il a été évalué qu'une année dans le primaire coûtait en moyenne 1 225 euros par an et par enfant et 1 550 euros en secondaire. Nonobstant le fait que les enfants inscrits dans une filière technique ou professionnelle ont besoin d'environ 750 euros supplémentaires

pour payer leur matériel. Ceci prouve bien que les bourses scolaires sont indispensables pour de nombreux parents. Celles-ci s'élèvent à maximum 428 euros par an pour les externes et à maximum 1 109 euros par an pour les internes.

Pouvez-vous nous donner l'évolution du recours aux bourses scolaires? Les montants sont-ils indexés? Quelle a été leur évolution sur les cinq dernières années? Quelle publicité est-elle prévue pour avertir un maximum de parents? Quels critères permettent-ils de départager les demandes excédentaires? Sachant que l'égalité des chances est une nécessité au niveau de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, quelle est votre volonté et quelles sont les possibilités d'étendre ces bourses et leur montant à l'avenir?

**M. Philippe Henry (Ecolo).** – Cette question a déjà été, en partie, évoquée ce matin, mais j'ai néanmoins maintenu ma question parce qu'elle comporte sans doute plusieurs éléments précis sur le nouveau système et non plus sur l'ajustement budgétaire en tant que tel. Monsieur le Ministre, vous avez créé une commission spécifique qui prendra en charge les demandeurs d'allocations concernés par la question du seuil minimal découlant de cet accord sur la réforme du système d'allocation d'études. Cette commission, composée de membres issus de la direction des allocations et prêts d'études, de la commission «vie étudiante, démocratisation et affaires sociales» de l'ARES et d'étudiants issus des organisations représentatives sera chargée d'examiner les dossiers problématiques plus en profondeur, de vérifier avec le candidat s'il ne peut mentionner ou promériter d'autres revenus et octroyer l'allocation si cela s'avère nécessaire. Cette procédure serait par ailleurs rétroactive.

Vous auriez également exclu les revenus des frères et sœurs ainsi que ceux des colocataires ou propriétaires d'immeubles des ressources prises en compte pour déterminer le droit aux allocations des étudiants. Même s'il faudra attendre le texte complet pour s'en faire une opinion précise, je souhaitais déjà vous interroger sur les différents éléments annoncés. Confirmez-vous ces informations? Quel est votre calendrier? Qu'en est-il exactement de la rétroactivité? Combien de dossiers et quels types de situations cela recouvre-t-il? Comme je le disais tout à l'heure, certains étudiants ne savent pas ce qu'il en est de leur situation pour l'année académique qui se termine. Quel sera le délai de traitement? Tout à l'heure, vous avez dit que cela se ferait le plus rapidement possible. Ces demandes seront-elles automatiquement traitées ou bien les demandeurs devront-ils se manifester?

Pourriez-vous nous donner des informations sur le futur fonctionnement de la commission? S'agira-t-il d'une commission unique pour tout l'enseignement supérieur? À quelle fréquence se réunira-t-elle? Sur quels critères ses membres seront-ils désignés? Seront-ils formés aux fins de